

# Me Hélène Sicard L. LL

Avocate  
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808  
Montréal (Québec) H3B 3G1  
Tél : 514 281-1720  
Fax : 514 281-0678  
[helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca)

Montréal, le 1er février 2010

Régie de l'Énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-3752-2011, Demande de modifier les tarifs de Société en commandite  
Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011  
Demande d'intervention tardive de l'Union des consommateurs**

Chère consoeur,

Tel qu'annoncé dans la lettre du 28 janvier 2011 que vous adressait notre cliente l'Union des consommateurs, vous trouverez ci-jointe la demande d'intervention de l'Union des consommateurs, le tout selon les paramètres établis dans la décision D-2011-004.

UC ne prévoit pas intervenir dans la Phase 1 du présent dossier puisque les modalités d'accès au tarif à débit stable (D3) dont Gaz Métro demande l'approbation comportent un seuil d'accès volumétrique de 75 000 m<sup>3</sup> / an et que, en conséquence, elles ne mettent pas en cause les intérêts des clients résidentiels.

En ce qui concerne la Phase 2, UC note que la preuve présentement au dossier et les instructions disponibles ne sont que très sommaires. En conséquence, UC précisera les moyens requis pour son intervention et déposera un budget de participation lorsque le dépôt de la preuve de la phase 2 aura été effectué et qu'elle aura pu en prendre connaissance.

UC demande à la Régie de recevoir la présente demande d'intervention malgré son dépôt tardif et ce dans l'intérêt des consommateurs résidentiels dont elle défend les intérêts. En effet, UC constate qu'elle serait notamment la seule intervenante représentant les consommateurs résidentiels à déposer une demande d'intervention dans ce dossier.

UC précise que la réception tardive de cette demande d'intervention ne devrait d'aucune façon retarder le processus d'audience établi dans ce dossier.

Veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

p.j.  
c.c. Me Vincent Regnault (SCGM)  
Affaires réglementaires (SCGM)  
M. Jean François Blain (UC)